

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Luxensee, dans la rue Keiffeschgässel et dans la rue de Luxembourg à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'assainissement de la canalisation dans la rue Luxensee. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Luxensee, Keiffeschgässel, rue de Luxembourg
Début :	Lundi 25 avril 2022 à 08h00
Fin :	Mercredi 27 avril 2022 à 17h00
Motif :	Travaux d'assainissement de la canalisation dans la rue Luxensee
Règlement :	GRE-087-2022

Grevenmacher, le 15 avril 2022

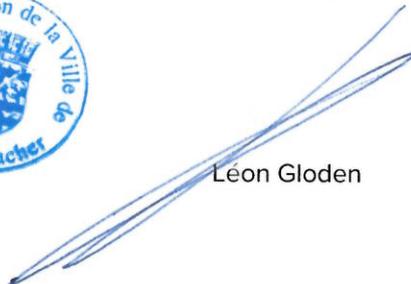
La secrétaire communale adjointe
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden